

## TABLE DES MATIERES

---

Actes du Frère Didace Pelletier,.....	54, 87, 119, 140, 170, 203
Baie des Ha! Ha!, La Seigneurie de la.....	239
Baillaigé, L'abbé Jean F.-X.....	321
Beaupré et ses habitants, La côte de.....	324
Belleau, Antoine-Joseph.....	35, 109
Bibliographie des ouvrages sur la Tempérance.....	23, 48, 76, 111, 152, 179, 210, 247
Bic, La seigneurie du.....	244
Boishébert, Louis-Henri Deschamps de.....	152, 179, 210, 247
Boisseau Nicolas.....	128
Briand, Mgr J.-O.....	130, 161, 197
Buchanan, Le docteur John.....	97
— Alexander.....	100
Button, Les îles.....	75
Carignan, Les officiers du régiment de.....	193
Cliche, Le récollet Didace.....	120, 121
Closse, Lambert.....	129
Cochard, M. le chanoine.....	64
Denis, Le Père Joseph.....	56
— Acte de mariage de Marie-Charlotte.....	43
— Contrat de mariage de Marie-Charlotte.....	40
Didace, Le Frère.....	54, 87, 119, 140, 170, 203
Fournier, Lettres du curé.....	3
Francs-Maçons régénérés, La secte des.....	96
Gagnon, La Famille.....	268, 324
— Origine du nom.....	271
Jugement de M. Phélypeaux, intendant de Paris.....	36
Kirke, L'orthographe du <b>nom</b> .....	96
Lacorne, Louis de.....	18, 72

Lettre d'un curé du Canada.....	3, 64
Mandements de Mgr de Saint-Vallier.....	160
Marin, Joseph.....	123
Mattawa, Le nom.....	75
Morin, Macaronée sur la mort de Michel.....	159
Noms hébraïques de la côte du Labrador.....	64
Notes sur les seigneuries du district de Rimouski.....	237
	257, 331
Perche, Notes sur la province du .....	273
Pelletier, Les actes du Frère Didace.....	54, 87, 119, 140,
	170, 203
Prêtres nés à Saint-Jacques de l'Achigan.. ..	286
Ramezay, Acte de mariage de Claude de.....	43
— Charles François-Roch de.....	35, 105, 106
— Charlotte-Marguerite de.....	34, 106, 109
— Claude de.....	36
— Contrat de mariage de Claude de.....	40
— François de.....	17, 70
— Françoise-Louise de .....	18, 71, 104
— Françoise-Ursule de.....	17, 70, 71
— Jean-Baptiste de.....	36, 108, 109
— Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de .....	18, 74, 103
— Joseph-Joachim de .....	35, 107
— Louise-Geneviève.....	16, 67, 68, 69
— Louise-Hyacinthe .....	35, 108
— Madeleine-Angélique.....	17, 69
— Marie-Elizabeth .....	18, 72
— Marie-Marguerite-Louise.....	18, 73, 74
— Pierre-Roch de.....	35, 106, 107
— Pierre-Thimothé de.....	16, 67
Récollets à l'Isle Percé, Les.....	339
Régiment de Carignan, Les officiers du.....	193
Rivière Rouge.....	75
Rousseau, Edmond.....	27
Saint-Barnabé, L'origine du nom .....	263
Saint-Jacques de l'Acadie, Prêtres nés à.....	286
Saint-Vallier, Les mandements de Mgr de.....	160

Seigneuries du district de Rimouski, Les .....	237, 331
— la Baie du Ha! Ha.....	239
— du Bic.....	244
— de Lessard .....	267
— de Rimouski.....	257
— de Saint-Barnabé.....	265
Souvenirs d'un voyage en Bretagne.....	130, 161, 197
Tempérance, Bibliographie des ouvrages sur la.....	23, 48, 76
	111, 152, 179, 210, 247
Têtu, La famille.....	197
— et les raiders de Saint-Alban, David.....	225
Tonnancour, Louise Godefroy de.....	234
Traduttore, Traditore .....	65
Villeneuve, Le docteur George.....	25

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

Vol. XVII

LEVIS—DÉCEMBRE 1911

No. 12

---

---

NOTES SUR LES SEIGNEURIES DU DISTRICT  
DE RIMOUSKI

*(Suite)*

En 1810, Joseph Drapeau était élu représentant à la Chambre d'Assemblée pour le comté de Charlevoix qui faisait alors partie de la grande division électorale de Northumberland. Il ne siégea qu'une session et mourut à la fin de la même année, laissant sa fortune et ses nombreuses seigneuries à sa femme Marie-Geneviève Noël, et à ses six filles. (1) L'extrait suivant d'un contrat de concession passé devant M<sup>re</sup> Joseph Ouellet " et son confrère notaire Pierre Laforce, le 25 juillet 1825, donne une idée exacte des seigneuries du district de Rimouski :

" ..... furent présents Augustin Trudel, Ecuyer, Major de Milice et Juge à Paix, pour le District de Québec, demeurant en la paroisse ou lieu de Rimousky, comté de Cornwallis, au nom et comme Procureur fondé de Dame Marie-Geneviève Noël, veuve de feu Joseph Drapeau, Ecuyer, Tutrice à Louise-Angèle, sa fille mi-

---

(1) Testament de Joseph Drapeau, devant Louis Bourdage, le 20 février 1805. Marie-Geneviève Noël était fille du seigneur de Saint-Antoine de Tilly, comté de Lotbinière.

neure, Jean-Baptiste d'Estimauville, écuyer, Josephthe Drapeau, son épouse, Demoiselles Angélique Flavie Drapeau, Marguerite-Josephthe Drapeau, Luce-Gertrude Drapeau et Marie-Adélaïde Drapeau, filles majeures, seigneures des fiefs et seigneuries.....”

En 1834, les concessions étaient consenties par “mademoiselle” Luce-Gertrude Drapeau “ agissant tant pour elle-même et son dit époux, (Thomas Casault, notaire à Kamouraska), que comme procureur de Dame Marie-Joseph Drapeau, veuve de Jean-Baptiste d'Estimauville (officier de Les Voltigeurs, en 1812, résidait à Montréal), des Demoiselles Flavie Angélique et Louise-Angèle Drapeau (mortes célibataires), Josephthe-Marguerite Drapeau, épouse de Pierre Garon, Ecuyer, Notaire, et Dame Adélaïde Drapeau, veuve de feu Augustin Kelly, seigneures pour chacune un sixième des fiefs et seigneuries de.....”

Madame Drapeau-Casault a administré durant plus de quarante ans les biens patrimoniaux de Rimouski. Fille, épouse et veuve, son administration a toujours été marquée au coin de la plus saine justice ; tous ceux qui l'ont connue—et j'ai eu cet honneur durant les dernières années de son existence—ont pû remarquer sa haute intelligence, son esprit pratique. De nature généreuse et toujours prête à rendre service, ce n'est point exagérer que de dire qu'elle a été la Providence de son censitaire. Un exemple, entre cent, que je me permets citer : La paroisse de Sainte-Luce venait d'élever l'une des plus belles églises en pierre que l'on pouvait alors voir dans nos campagnes, et pour témoigner de l'estime que ses habitants portaient à leur dame suzeraine, avaient demandé que l'église qu'ils avaient édiflée au prix de nombreux sacrifices, fut placée sous le vocable de sainte Luce. Madame Casault répondit à cette délicate attention par le don d'un superbe tableau, dû au pinceau de l'un des meilleurs artistes que le Canada ait produits :

Antoine Plamondon. Voici la description qu'en donne l'auteur du *Dictionnaire Généalogique*, cueillie dans un registre conservé dans les archives curiale de Sainte-Luce : (1)

“ Le tableau ci-dessus mentionné, représentant sainte Luce en prière avec sa mère sur le tombeau de sainte Agathe, qui apparait alors à la sainte et lui promet la guérison de sa mère, est un Tableau que la paroisse doit à la générosité de madame Luce G. Drapeau, Veuve de Thomas Casault, Ecuyer, Seigneuresse de Sainte-Luce. Il a été exposé pour la première fois à la vénération des fidèles de la paroisse le jour de la Dédicace, huit juillet mil huit cent quarante-trois.

“ CYP. TANGUAY, Ptre Desservant.”

Du mariage de Marguerite-Adélaïde, fille cadette de Joseph Drapeau, avec Augustin Kelly, naquit une fille, nommée comme sa mère, Marguerite-Adélaïde, qui se maria avec l'honorable juge Ulric Tessier. C'est de cette alliance que les héritiers de ce dernier — parmi lesquels sont l'honorable Jules Tessier, MM. Ulric et Auguste Tessier, avocats, sont devenus, je ne dirai pas les détenteurs des seigneuries de Rimouski, puisque depuis le mois de décembre 1854 il n'y a plus dans notre belle province de seigneurie proprement dite, mais seulement des RENTES CONSTITUÉES, sur les fonds jusqu'alors inféodés.



LA SEIGNEURIE DE MÉTIS comprend une étendue de territoire de deux lieues de front courant nord-est à partir de l'embouchure de la rivière Métis, sur deux

---

(1) Les vocables de Sainte-Luce et de Sainte-Angèle de Mérici ont été également donnés à ces deux paroisses en mémoire des deux sœurs de madame Casault, mesdemoiselles Flavie et Angèle.

lieues de profondeur. Elle fut concédée par le comte de Frontenac, à Jean-Baptiste de Peiras (ou Depeyras), "conseiller du Roy," le 6 mai 1675, c'est-à-dire le même jour que fut concédée la seigneurie du Bic au sieur de Vitré.

Le seigneur concessionnaire de Métis était le dernier des trois enfants de Jean de Peiras, "conseiller du Roy en l'élection de Paris," (1) et de Denise Marion. L'une de ses sœurs, Marie-Madeleine (l'aînée), se maria à Paul Denys, sieur de Saint-Simon, "Grand Prévost de la Marechaussée," un frère du seigneur du Bic; son autre sœur, Denise, épousa Joseph Giffard, seigneur de Beauport.

Si l'on s'en rapporte aux dates données par Mgr Tanguay dans son *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*, le premier seigneur de Métis aurait été baptisé en 1636 et se serait marié à Québec (avec Anne Tiremont) le 10 août 1671, c'est-à-dire à quinze ans!... On ne connaît pas l'âge qu'avait l'aînée de ses sœurs, Marie-Madeleine, quand elle épousa le sieur de Saint-Simon; mais son autre sœur, Denise, n'avait pas été si pressée que lui à s'engager dans les liens de l'Hyménée, puisque, toujours au dire de Mgr Tanguay, elle aurait 49 ans bien sonnés lorsqu'elle épousa le seigneur de Beauport, qui, lui en avait 55—et "revolait" pour la seconde fois, comme disait Brantôme.

M. Eugène Rouillard, dans son intéressante étude sur la "Colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure et Gaspé" publiée sous la direction de l'hon. Adélar Turgeon, en 1899, vient en contradiction avec l'auteur du "Dictionnaire Généalogique" quant à la durée de la vie du seigneur de Métis. Monsieur Rouillard dit que Jean-Baptiste de Peiras céda son fief de Métis "et Isles Saint-Barnabé,"

---

(1) Tanguay: *Dictionnaire Généalogique*.

en 1723, à sa fille aînée, Elizabeth, veuve depuis quelques mois de Nicolas Pinguet de Targis, alors que suivant Mgr Tanguay il était mort depuis 22 ans !

Quoiqu'il en soit la seigneurie de Métis était encore entre les mains des héritiers directs de son concessionnaire en 1802, puisque c'est cette année-là que l'une de ses petites filles, Madeleine Pinguet de Targis, mariée à Antoine Jobin-Boisvert, la vendit à Matthew McNider, un riche Écossais de Québec.

Matthew McNider, aussitôt en possession de son domaine des Métis, entreprit d'y créer une colonie de ses compatriotes, "imported from the Land O'akes, numbering about 100 families," nous dit Sir James Le Moyne dans ses *Maples Leaves* (1889). Les dépenses considérables qu'il fit pour mener à bonne fin ses plans de colonisation firent sombrer sa fortune ; en 1807, sa seigneurie fut vendue par le shérif et adjugée à un autre écossais, John McNider.

Un autre écossais encore, James Shepherd, en devient acquéreur en 1821, enfin, en 1850, la seigneurie de Métis concédée par un Français du premier régime, passait pour la quatrième fois entre les mains de deux autres Écossais, les frères Archibald et David Ferguson, de Montréal. Quelques années plus tard, les co-seigneurs se partagèrent leur domaine en deux parties égales : Archibald garda pour lui la partie ouest, ou *Grand Métis*, et David la partie est, ou le *Petit Métis*. Celui-ci, la même année, acheta de son oncle Archibald la partie ouest ou du Grand Métis, et, par là se trouva unique "seigneur suzerain" ou "souverain," de la seigneurie des deux Métis. Quelques mois plus tard, il en céda une certaine étendue à la droite de la rivière Métis à George Stephens. Singulière coïncidence à noter : en même temps que George Stephens acquérait pour bonne et valable considération cette partie de la seigneurie de Métis, il se voyait appeler je ne sais

exactement pour quelles considérations, à la pairie anglaise, ce qui lui conférait le titre de *lordship* terme qui au propre, comme chacun sait, signifie *seigneur*; double hochet qui lui vaut depuis le titre de *Lord Mount Stephens*. Une chose certaine, c'est que le grand financier canadien qui a un pied dans Métis peut sans aucune exagération répondre comme le fit Zamet, simple cordonnier à Lucques est plus tard l'un des plus grands financiers de France, au notaire qui lui demandait les titres qu'il voulait prendre dans un contrat : "mettez *seigneur de dix-sept mille écus* !"

Une autre remarque avant de laisser Métis. On lit ce passage dans la *Topographie* qu'à publiée Bouchette en 1815 : "..... la surface de cette seigneurie (de Peiras ou Métis) est généralement montagneuse et hérissée le long du front, et offre peu de terrain propre à l'agriculture". Si le célèbre arpenteur était encore de ce monde, je lui conseillerais de payer une visite à la paroisse de Saint-Octave de Métis, que la seigneurie de ce nom enclave toute entière. Je voudrais que cette visite eut lieu un beau dimanche du mois d'août ou de septembre, par exemple. A la porte de l'église catholique ou de ses deux temples protestants, il verrait à la sortie des services religieux la presque totalité d'une population dépassant de quelques centaines ses deux mille âmes, respirant par tous les pores, la santé et le contentement; grands et petits, mis avec recherche, prendre place dans de jolies voitures traînées par des vigoureux chevaux luxieusement enharnachés. Dans les *rangs*, partout, il verrait de coquettes habitations, de superbes jardins, de gras paturages, des champs poussant à pleines clôtures les diverses semences qu'on leur a confiées.

Comme parfois l'on se trompe dans nos appréciations !.....

LA SEIGNEURIE DE MATANE fut accordée le 8 novembre 1672, par l'intendant Talon, à Mathieu Damours, originaire de Paris, fils de Louis Damours, conseiller au Châtelet, petit-fils de Pierre Damours, "chevalier, sieur au Serin, conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils d'Etat et privé, et Surintendant de la justice et police de Troyes (1)," et lui-même membre du Conseil Souverain de Québec (2).

Quelle est l'étendue exacte de cette seigneurie ?

M. Chs.-A. Gauvreau dit dans sa monographie de la paroisse de Trois-Pistoles que "Les Damours sont venus au Canada, vers 1665". C'est en reculer la date d'au moins 13 ans. Le "premier Damours" un Damour, ou d'Amours, car l'on a orthographié ce nom de différentes manières) qui soit venu au Canada est le seigneur concessionnaire de Matane et l'on a une preuve incontestable qu'il était à Québec en 1652, (3) puisque c'est le 30 avril de cette année qu'il se maria avec Marie Marsolet, dont le père, Nicolas Marsolet, était venu y établir ses pénates lors du voyage de Champlain en 1613. De cette union, naquirent 14 enfants, dont 10 garçons et 4 filles. Avec pareille progéniture, le premier seigneur avait droit d'espérer voir son nom se maintenir dans son pays d'adoption, c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver, et la paroisse de Trois-Pistoles surtout est là pour en témoigner—les Damours y étant

---

(1) *Dictionnaire Généalogique.*

(2) Les Seigneurs concessionnaires de Matane, de Métis et du Bic, les sieurs Damours, de Payras et de Vitré faisaient partie avec le sieur de Tilly (Pierre le Gardeur) du tribunal érigé par le comte de Frontenac, gouverneur-général, pour juger le gouverneur de Montréal, Perrot, de l'accusation d'avoir fait la traite de l'eau de feu avec les sauvages.

(3) De toute sa famille, seule une de ses sœurs est venue s'établir au Canada, accompagnée de son mari, Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, qui fut lieutenant-général de la Prévôté de Québec.

aussi nombreux que les Lepage à Rimouski, ce qui n'est pas peu dire.

Comme les Lepage, aussi, les Damours avaient un faible très-prononcé pour les titres nobiliaires; les fils du seigneur de Matane qui, lui-même s'intitulait "Seigneur des Chauffours, de la Morandière", se faisaient appeler, à tort ou à raison, sieurs *de Jemsec, de Fresneuse, de Clignancour, de Lauvrières, de Plaine, etc.* Rien à dire; alors comme aujourd'hui c'est à qui pourra s'appeler de titres plus ou moins ronflants, les gouvernements les vendent à beaux deniers comptants et trouvent toujours des preneurs pour une marchandise qui peut bien, comme toute autre, subir des baisses de prix, mais qui n'en conserve pas moins une valeur intrinsèque.

Mais revenons à *notre* seigneurie de Matane. Quelle est l'étendue exacte de cette seigneurie? C'est là une question complexe, fort débattue pour ainsi dire à chaque mutation et que la Cour Supérieure du district de Rimouski fut appelée à résoudre en octobre 1871 (1). Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé d'entrer dans les détails de cette dispute de terre-à-terre (sans calembourg) entre seigneurs et censitaires; ici, comme je l'ai fait dans le cours de cette étude, je noterai les mutations essentielles telles que les ai puissées aux sources officielles.

Le titre de concession de 1672 comporte que cette seigneurie a une lieue de front s'étendant par moitié de chaque côté du centre de l'embouchure de la rivière Matane sur une profondeur d'une lieue et demie. Le 6 juin 1677, l'intendant Duchesneau confirma ce titre en faveur de Damours et lui octroya le même jour une autre lieue de front sur la même profondeur "à prendre du côté de la rivière Métis, avec le droit de pêcher

---

(1) Voir C. S. No 498, P. J. Taschereau et al., Demandeurs vs. P. Muré, Défendeur.

sur le dit fleuve St-Laurent, pour en jouir.....à titre de Fief et Seigneurie.....aux droits et redevances accoutumés suivant la coutume de la prévôté et vicomté de Paris". Cela donnait, comme on voit, deux lieues de front sur le fleuve. Mais chose difficile à expliquer, les héritiers Damours vendirent le domaine paternel de Matane comme contenant deux lieues et demie de front à un néo-écossais, Donald McKinnon, et celui-ci, le 12 janvier 1781, "rendait foi et hommage" pour seulement deux lieues et quart !

Le nouveau seigneur mourut peu de temps après qu'il eût fait son acquisition ; le curateur des biens de succession, Laghlan Smith, la seigneurie fut saisie et vendue par le shérif du district le 8 août 1793. Un autre néo-écossais, Simon Fraser, s'en porta adjudicataire pour le prix de "sixty-six pounds, current money of Lower Canada", dit le titre officiel qui fut passé à cet effet le 12 octobre suivant, et dans lequel on voit répétée la théorie de Sganarelle: ".....containing in the whole two and half leagues in front by one and half league in depth, to wit : half a league on this side and two leagues beyond the River Matane.....", c'est-à-dire que les intendants Français avaient concédé une demi-lieue à l'est de cette même rivière, une lieue, puis une autre lieue à l'ouest..... et le bon shérif de Québec changeait tout cela. Au texte anglais que je viens de citer, suivaient immédiatement ces mots, mais en français: "with *haute, moyenne et basse justice*". Pour "soixante-six louis, argent courant du Bas-Canada", admettons que ce n'est pas mal !

Le 8 mars 1824, le comte de Dalhousie, alors gouverneur-général, concéda à Jane McCallum et à ses enfants issus de son mariage avec feu Simon Fraser une autre lieue de front sur la même profondeur. Les Lettres Patentes qui en furent délivrées, énoncent que cette lieue serait attenante à la demi-lieue ouest de la

rivière, ce qui rétablissait les concessions faites par les intendants Talon et Duchesneau à Damours du côté de l'ouest de la rivière, et en même temps lui en laissait une de plus du côté de l'est.

A la mort de la veuve de Simon Fraser, son fils, Dugald, devint le chef de la seigneurie. C'est, à proprement parler, le dernier seigneur de Matane.

En 1870, le domaine de Matane était en possession de Thomas-Jacques Taschereau, shérif de la Beauce, pour un quart indivis; de Madame Charles Pentland (née Zoé Taschereau) et de Madame veuve James Douglas (née Jane Fraser), de Québec, chacune pour un quart; de Madame veuve John Douglas (née Davina McGibbon); Madame veuve Alexander Hart (née Mary-Anna Douglas), Miss Isabella-Thomsom Douglas, David Douglas, James Douglas et Robert Douglas, tous de Montréal, propriétaire de l'autre quart.

Madame Joséphine Verrault, la digne épouse de mon très-excellent ami le notaire A.-E. Guay, ancien régistrateur de Matane et aujourd'hui fixé à Ville-Marie (Lac Témiscamingue), termine la nomenclature des seigneurs et co-seigneurs qui se sont succédés dans la seigneurie concédée à Mathieu Damours. Les deux-quarts indivis appartenant à T.-J. Taschereau et à Madame O. Pentland sont devenus la propriété de Madame Guay par acte d'achat passé à Québec devant Mtre Cloutier, notaire, le 25 septembre 1886.

La seigneurie de Matane est la dernière du district de Rimouski qui soit bornée en front au fleuve St-Laurent. On en compte deux autres dans ce district: la seigneurie du *Lac-Métis* et celle du *Lac Métapédia* (1).

---

(1) Les belles et florissantes paroisses de Saint-Ulric de la Rivière-Blanche et de Notre-Dame de l'Assomption de McNider occupent l'espace qui sépare les seigneuries de Matane et du Métis. Le territoire qui forme la première de ses pa-

\* \* \*

La seigneurie du Lac-Métis, qui confine le canton Massé du côté de l'ouest, et les cantons Awantjish et Nantayé du côté de l'est, en arrière des paroisses de Sainte-Angèle de Mérici et de Saint-Octave de Métis, fut accordée en 1693 à Augustin Rouer de la Cordonnière, seigneur concessionnaire de Rimouski.

M. Eugène Rouillard dit dans son étude sur la Colonisation déjà citée que le fief du Lac Métis passa en 1725, à Nicolas Lanouillier qui l'avait acquis de Louise Le Gardeur, veuve de Augustin Rouer ". Je ne conteste pas cette date de 1725 qui vit s'opérer le changement de mains de ce fief, qui ne devait jamais avoir des "vassaux" dans son enclave; mais il me sera bien

---

roisses est sous le régime allodial, fut érigé en "township" par Proclamation (tel qu'établi par l'acte 16 Vict. chap. 159), le 15 décembre 1832. Lors de son érection canonique, on lui donna pour vocable le nom de baptême de l'hon. Juge *Ulric Tessier* en reconnaissance de l'octroi gratuit qu'il fit du terrain sur lequel fut construite, l'Eglise; le département des Postes, de son côté, a donné le nom de famille de ce monsieur au bureau de la poste de cet endroit: *Tessierville*.

Le territoire qui renferme l'opulente paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de McNider, qui pour abréger, on nomme communément *Sandy-Bay*, est aussi en "franc-allevé et commun saccage" fut octroyé à James McNider et érigés en "township" par Lettres Patentes le 23 avril 1842. Un membre distingué du clergé du diocèse de Rimouski, me fournit la note suivante: "Un bon nombre de *Scripts* furent accordés dans un Township aux miliciens de 1812-13 et 14. Le notaire Clark de Montréal les a presque tous achetés. Le lot sur lequel est construite l'Eglise de l'Assomption lui appartenait, ses héritiers ont laissé sans protestation des pionniers Canadiens s'établir sur ces lots et les ont ensuite obligés de payer une piastre l'acre, cent piastres pour un lot. Pour acquitter ce rançonnement, la plupart des premiers occupants ont été forcés de vendre leurs travaux de défrichissement et leurs bâtisses pour aller recommencer ailleurs."

permis de croire que ce ne fut point Louise LeGardeur " la veuve de Augustin Rouer " qui consentit la vente de la seconde seigneurie que son mari avait acquis dans le district de Rimouski, pour cette excellente raison qu'à la date donnée par Monsieur Rouillard il y avait déjà 27 ans qu'elle était morte et que, quand on est mort, il est de règle de point s'occuper à transiger des biens d'ici-bas.

Mais il importe peu que ce soit Louise Le Gardeur, la première femme du sieur de la Cardonnière, ou sa sœur Louise Pollet, ou son fils aîné, Louis, qui eut pour parrain le Gouverneur de Frontenac, ou tout autre de ses enfants, le fait principal est que le deuxième seigneur du Lac-Métis a été Nicolas Lanouillier. Peu de temps après son acquisition, Lanouillier (ou de Lanouillier, cédait ses droits à son beau-frère, fils de Kestel de Rouville, " chevalier de St-Louis, lieutenant d'un détachement de la marine, et commandant au Port de Toulouse Isle Royal (Cap Breton) ". En 1831, son petit-fils, Jean-Baptiste-Réné Kertel les deux-tiers, et sa sœur, Marie-Anne-Julie Kertel de Rouville, veuve du héros de Châteauguay, Charles-Michel de Salaberry, l'autre tiers.

La tenure de cette seigneurie a été commuée.

\*  
\* \*

La SEIGNEURIE DU LAC MÉTAPÉDIA fut accordée en 1694 à Louis Damours, fils du seigneur concessionnaire de Matane. Elle comprend, selon le titre concession, une étendue de 70,560 arpents en superficie et est encerclée par les cantons de Humqui, Awantjish, McNider et Matane, moins la partie sud-est encore à l'état nature. Le lac, qu'elle enserre à son tour, une magnifique nappe

d'eau longue d'environ 10 milles et large d'environ 2 milles, est longé par l'Intercolonial et sur ses bords escarpés est assis le coquet village de Cedar Hall.

En 1797, cette seigneurie fut vendue par autorité de justice et adjugées à Patrick Langhan. En faisant cette acquisition, Langhan déclara qu'il avait acheté un tiers de ce fief pour John McKindlay et qu'il gardait pour lui-même l'autre tiers.

En 1831, Patrick Langhan légua les deux tiers qui lui appartenaient à ses deux filles Charlotte, mariée à James Leslie, et Maria, mariée à Archibald Kennedy Johnson.—L'autre tiers était encore en 1833, la propriété de John McKindlay.

On remarque avec étonnement comme certains successeurs des premiers concessionnaires de Matane et du Lac Matapédia ont été substitués l'un à l'autre. Pour les autres seigneuries du district de Rimouski, les mutations s'opéraient par vente librement consentie, donation au décès, ou encore " troc pour troc ", mais jamais par l'intervention du shérif. Pour la seconde fois, à une trentaine d'années d'intervalle, l'officier ministériel mit le fief du Lac Matapédia en vente, et George Bartholemew, un banquier de Hartford, dans le Connecticut, s'en porta adjudicataire.

Le banquier Yankee devenu seigneur canadien n'a jamais voulu concéder la plus petite parcelle de son domaine à aucun prix, et si, à venir à l'époque où les frères King en sont devenus les propriétaires (1831), il se rencontrait ici et là quelques rares établissements, cela était dû à l'homme intelligent et bon qu'il avait constitué son agent : E. P.-Louis Gauvreau, notaire à Rimouski qui, par tolérance fermait les yeux.

Les choses ont bien changé depuis que les frères King ont pris possession de ce petit coin de terre perdu au milieu des bois : une industrie forestière menée sur

une large échelle, un sol offrant une exubérance de fertilité dont chacun aujourd'hui peut prendre une part aussi grande qu'il ne peut cultiver, ont été les trois facteurs du rapide développement que l'on remarque là, où il a quelques années à peine, il n'y avait que la forêt et sa sombre solitude.

\*  
\* \*

“ Si nous jetons maintenant un coup d'œil sur le beau comté de Kamouraska, on verra que c'est un pays de grandes ressources, que son étendue est très considérable et que le chiffre de sa population est plus élevé que celui de l'Isle-du-Prince-Edouard. Ce grand comté pourrait avoir un gouvernement à lui seul.”

Ainsi parlait l'hon. P. Fortin, député de Gaspé, dans un discours qu'il prononçait devant l'Assemblée Législative, le 23 février 1878. Ce comté avait pourtant une étendue autrement considérable dans son origine. Un court regard en arrière avant de terminer ces notes.

Dès 1829, Cornwallis était déjà disparu de nos annales parlementaires pour faire place aux comtés de Kamouraska et de Rimouski—la ligne sud-ouest de Sainte-Anne de la Pocatière et du canton Ixworth servant de ligne démarcative (16 v. c. 52). D'après le recensement qui fut fait en décembre 1827 en vue d'établir en nouvelles circonscriptions administratives, le comté de Rimouski tel qu'il devait être constitué par l'acte de 1829, comptait 7,935 âmes, 6 églises, une seule école. En 1831, la population s'était élevée à 10,061 âmes, avec 1421 maisons pour les loger.

Le recensement de 1844 nous donne, entr'autres détails: 2480 maisons habitées par 17796 personnes, dont 17320 Canadiens-Français, 193 Canadiens-Anglais, 67 Irlandais, la balance, d'autres origines. On comptait 48 écoles fréquentées par 1305 élèves (753

garçons et 552 filles); 62,407 arpents de terre en culture, répartis entre 2,000 propriétaires; 3079 chevaux, 8,444 bêtes à cornes, 16836 moutons; 6 moulins à farine, 7 à scier, 1 à perler l'orge, 2 à fouler, et à carder, et 7 à battre avec le vent pour moteur.

Le même recensement nous apprend que le nombre total des femmes mariées était de 2496, et ce qui donne à croire que ces femmes n'étaient point inactives, c'est qu'à part le soin à donner à leurs ménages, elles avaient encore su trouver moyen de filer et tisser 18252 aunes d'étoffes du pays et 28158 aunes de flanelle; brayer, piler et tisser 19806 aunes de toile.

Sept ans plus tard, c'est-à-dire en 1861, on rencontrait: 3586 maisons habitées par 18,757 personnes du sexe masculin et 13,125 du sexe féminin (26,282) réunis en 4128 ménages; 14 églises catholiques et 2 protestantes; 35 écoles fréquentées par 1400 élèves; classe agricole 1889, commerciale 119; industrielle 34, profession 110, non classée 1848; 21 moulins à farine, 58 à scies, 7 à carder et fouler, 3 tanneries; 109,318 arpents de terre en culture ayant produit cette année 78,803 minots de blé, 89,571 d'orge, 79,431 d'avoine, 56,800 seigle, 39105 pois, 157 sarrasin. Il y eut 1200 naissances entre 228 décès, et ce qui montre que l'on avait alors la vie fortement échevillée au corps, c'est qu'une énumération rencontra deux femmes ultra-centenaire.

Lorsque l'acte de 1860 (Vic. 23, c. 56) ajouta Témiscouata à Rimouski pour en faire deux circonscriptions électorales distinctes, Rimouski comptait une population de 20,854 âmes, dont 2004 d'origine française, et Témiscouata 18561 âmes avec 18156 de la même origine. Pour Rimouski il y eut 718 naissances et 202 décès, et pour Témiscouata 673 naissance et 167 décès. Entr'autres professions et métiers Rimouski comptait: 10 prêtres, 1 avocat, 9 notaires, 2 médecins, 12 institu-

tions et 24 institutrices, 3 arpenteurs, 3667 cultivateurs, 147 marchands avec 39 commis, 12 huissiers, 46 forgerons ; Témiscouata : 8 prêtres, 2 avocats, 13 notaires, 7 médecins, 12 instituteurs et 35 institutrices, 3 arpenteurs, 2,277 cultivateurs, 41 marchands et 29 commis, 7 huissiers, 54 forgerons.

Rimouski possédait 15 églises catholiques, 2,581 maisons (dont une en pierre, à la Pointe-au-Père) ; et Témiscouata 7 églises catholiques et une protestante, 2290 maisons en bois et trois en pierre (Rivière-du-Loup, St-Arsène, Trois-Pistoles). Terrains cultivés : 206,379 arpents estimés à \$2,348,377.00, à Rimouski, et 185,080 arpents évalués à \$2,397,892.00, à Témiscouata. Dans ce dernier comté, la valeur totale des animaux de la ferme était de \$269,953.00 contre \$221,056.00, dans Rimouski.

Voilà dans ses grandes lignes qu'elles étaient les forces respectives des deux comtés quand ils furent séparés. Chacun devait tirer de son côté, et remarquons que tous deux ont tiré dans le sens le plus propice à se procurer un genre de vie en harmonie avec sa condition, et une somme de bonheur telle que l'homme raisonnable, qui sait se contenter de ce qu'il a, se trouve satisfait. Qu'on le remarque bien : ce ne sont ni les titres, ni les ameublements, ni les habits, ni les équipages qui peuvent rendre un homme plus grand et plus estimable, car tout cela ne fait pas partie de lui-même, mais est hors de lui et lui est parfaitement étranger. Et cependant, n'est-ce pas dans toutes ces choses que bien des hommes placent leur dignité et leur grandeur !

J. W. M.

---

L'ÉTABLISSEMENT DES RÉCOLLETS A L'ISLE  
PERCÉE.—1673-1690

(Suite)

Peu après son arrivée à Percé, le Père Joseph s'occupa de la construction d'une église et de l'achèvement de la résidence des missionnaires. Le fait, que le frère Didace, le charpentier (1) des Récollets, lui ait été adjoint à Percé, cela semble indiquer que ces religieux, qui dès 1683 projetaient cet établissement, espéraient voir bientôt s'aplanir les difficultés qu'il rencontrait de la part de l'évêque. Mgr de Laval, en effet, écrivant au marquis de Seignelay, à la date du 10 novembre 1683, s'était plaint du projet que formaient les Récollets de fonder d'autres établissements à Montréal, aux Trois-Rivières et à Percé (2).

(1) "Notre charpentier", comme dit le mémoire d'un récollet de l'époque. En effet, il construisit plusieurs couvents et églises des Récollets. Sixte Le Tac, *Hist. chron. Appendices. Etat de la mission des P.P. Récollets du Canada. Par le R. P. Ferdinand Coissard (?)* p. 216 ; ce document est de 1686 ; M. Réveillaud lui assigne par erreur la date de 1682.

(2) Tout en appuyant de sa preuve cette assertion, je trouve ici l'occasion de mettre plus au point certain passage de mon *Etablissement des Récollets à Montréal. 1692* (Montréal, 1911).—Mgr de Laval, dans cette lettre à M. de Seignelay où il se plaint des Récollets, écrit ce qui suit : "J'espère que vous ferez connoître au Roi la nécessité qu'il y a de donner aux Récollets un ordre de Sa Majesté à ce qu'ils aient à se désister de tout établissement dans Québec (leur couvent de Notre Dame des Anges estant plus que suffisant pour tous leurs besoins) Et qu'ils n'entreprennent point à l'avenir de se bâtir des maisons (comme ils le veulent faire au Montreal, aux Trois-Rivières et à l'Isle Percée) sans la permission expresse de Sa Majesté et de l'Evesque..." *Rap. des Arch.*

Les Récollets étant déjà à Percé comme aussi aux Trois-Rivières, — où ils exerçaient le ministère de l'assentiment de l'évêque, le fait ne laisse pas de doute — la plainte de celui-ci ne peut viser que la construction d'édifices, ce qui pratiquement eût été l'équivalent d'une dévolution définitive de la Mission de Percé aux Récollets ; ce que, apparemment, Mgr de Laval avait d'abord peu goûté. Celui-ci passa en France au mois de novembre 1684. Avait-il, avant son départ, consenti à l'établissement de Percé, ou son assentiment fut-il le résultat de son voyage ? Nous ne le savons pas. Mais il fut enfin donné, et le Père Joseph, pût bâtir une église à Percé, après avoir aménagé la résidence des missionnaires en *hospice*, comme Leclercq appelle cet établissement. (1)

Au début de la mission de Percé, le missionnaire demeurait dans la maison d'hivernement des seigneurs, à la Petite-Rivière. C'est là que le Père Leclercq passa l'hiver de 1675-1676. (2) Mais dès 1676, sinon avant, les Récollets avaient l'usage d'une petite maison, à Percé même.

La collection Clairambault contient trois documents qui mentionnent cette maison. Ce sont des inventaires

---

*éd.*, Richard, 1899. Coll. Moreau Saint-Mery, Série F., vol. 178 C., p. 151. (Page 75 du Rapport). — Ainsi donc, s'il était vrai, en 1681, selon que l'assurait M. de Frontenac, que Mgr de Laval consentait à l'établissement des Récollets à Montréal, cela n'était plus vrai en novembre 1683, ce que j'ai omis de dire dans l'*Etablissement* etc., attribuant au seul M. de la Barre la responsabilité de cet ordre royal transmis le 10 avril 1684 par le ministre à l'intendant du Canada, M. de Meules : " Sa Majesté ne veut point que les PP. Recollets s'establisent à Montreal ". (*Rap. des Arch. éd.*, Richard, 1899. Coll. Moreau Saint-Mery Série F., 215, p. 25. (Page 258 du Rapport).

(1) *Nouvelle Relation*. p. 6.

(2) *Ibid.*, pp. 24 et suiv.

ou états de l'île Percée et de la Petite Rivière, dressés par Pierre Denis. Le premier, le seul daté, est du 15 septembre 1676. Le suivant a été fait entre 1677 et 1680, et le dernier est de 1681. (1)

L'inventaire de 1676 dit qu'il y a à Percé, sise sur la grève, " une maison pour les pères récolles presque bati au dépens de l'habitation. " Cette maison n'appartenait pas aux Récollets. Une preuve convaincante en est que deux mois après la confection de cet inventaire, le 22 novembre 1676, cette maison est donnée aux Récollets par les seigneurs de Percé, " avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin " ; il leur était cédé en même temps sur la rivière Saint-Pierre un terrain de 4 arpents de front sur 40 de profondeur. (2) L'intendant Duchesneau venait de confirmer, trois semaines auparavant, les seigneurs de Percé dans tous leurs titres, (3) ce qui peut-être les mettait plus à l'aise pour faire ces donations, gages d'établissements plus stables. Ne peut-on aussi voir une relation

---

(1) Ce dernier inventaire dit qu'il y a à Percé un père récollet, que le sieur Denis y entretient depuis huit ans. Le Père Dethumes étant à Percé depuis 1673, nous en concluons que le troisième inventaire est de 1681.

(2) " Une habitation de quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur, a prendre dans leur dt Seigneurie, dans la Rivière St Pierre, qui sera bornée dun costé a un petit ruisseau, qui tombe dans l'ance au goismon [mot illisible] de la rivière, quatre arpents en tirant ver l'ance St-Pierre ou autrefois estoit un fort de sauvages. De plus donnent lesd. Sieurs Bazire et Denys à Mond. Seigneur le Gouverneur esd. noms et qualitez (de syndic des Récollets et faisant pour eux) une petite maison seize a l'Isle percée proche la grève ou les d. Rds Pères sont déjà établis, avec un arpent et demy de terre en quarré pour leur faire un jardin, toutes lesquelles choses seront bornées toutes foix et quantes. Pour du tout cydessus jouir etc. " Archives judiciaires de Québec. Greffe du notaire Duquet.

(3) Documents Clairambault, fol. 297 seq.

entre ces donations et la présence à Percé, en juillet de cette année, du commissaire provincial des Récollets, le Père Eustache Maupassant? (1) Peu importe du reste.

Le second inventaire de la seigneurie de Percé, fait entre 1677 et 1680, mentionne également: " Une chapelle et logement pour deux Récollets le tout de charpente et couvert de planches prestes à massonner." Il est ici question d'une chapelle; celle-ci existait-elle avant cette date? C'est probable. Cependant, nous ne pensons pas qu'il y eût alors une chapelle suffisante pour contenir 4 à 500 pêcheurs. Nous croyons plutôt que le service divin se faisait dans le magasin de la compagnie, long de 50 pieds, large de 25. D'ailleurs, Leclercq dit formellement que l'église bâtie par le Père Joseph fut la première église du lieu. (2)

Mais le logement dont il est question est-il la petite maison de 1676? Nous en doutons. En 1678 en effet, le 12 mai, le roi confirmait par lettres patentes les établissements des Récollets au Fort Frontenac et à l'Île Percée (3). Or Leclercq écrit qu'à la suite de cette

---

(1) Documents Clairambault, fol. 297.

(2) *Nouvelle Relation*, p. 20.

(3) " Louis, etc.... Les religieux recolets de notre pays de la Nouvelle France Nous ont tres humblement fait remonstrer qu'ils se sont depuis six ans establis sous nostre bon plaisir à l'Isle Percée & au fort Frontenac suivant la permission quy leur a esté accordée par le sieur comte de Frontenac, Gouverneur & Lieutenant General audit pays, & d'autant qu'ils ont besoin de nos lettres pour confirmer cet établissement, ils nous ont très humblement fait supplier de leur accorder. A quoi nous aurions d'autant plus volontiers incliné que nous connaissons le zele de ces relligieux pour la conversion des sauvages, & pour donner à nos sujets habitans dudit pays tous les secours spirituels dont ils ont besoin. A ces causes & autres à ce nous mouvans,... Nous avons par ces présentes signées de notre main approuvé & confirmé, approuvons & confirmons l'establisement desdits relligieux recolets au fort Frontenac & à l'isle Percée, ensemble les concessions quy leur ont esté faites pour ledit établisse-

confirmation royale, et la même année, les Récollets firent construire à Percé un bâtiment, aux frais de la communauté de Québec. (1) N'est-ce pas le logement dont fait mention le second inventaire et qui n'est pas encore terminé ? Cela nous paraît infiniment probable pour ne pas dire certain.

En 1681 enfin, nouvelle mention de la chapelle et du logement des Récollets ; le logement paraît terminé, du moins à l'extérieur, puisque Pierre Denis ne dit plus qu'il est prêt à maçonner.

Tel était l'établissement des Récollets lorsque le Père Joseph y arriva. Au logement il fit des chambres pour les religieux, et bâtit une église de 50 pieds de long (2). Ces travaux se poursuivaient encore en

---

ment, voulons & nous plaist que les dits religieux puissent acquérir par toute donation, eschange & autrement tous les terres et héritages quy seront nécessaires pour leur maison closture & lieux reguliers, et pour leur subsistance & entretenement, amortissons dès à présent celles qu'ils possèdent présentement comme à Dieu dédiées et consacrées, voulons qu'ils les tiennent en main morte, & franchises & quittes de tous nos droits d'Indemnité, nouveaux acquest & tous autres, sans payer pour ce aucune finance dont nous leur avons fait don....

" .... Donné à Saint Germain en Laye le 12e jour de May l'an de grace mil six cens soixante dix huit & de nostre regne le trente-cinquiesme. Signé : Louis, & sur le reply, Par le Roy, Colbert — Collationné par nous Conseiller secretaire du Roy, maison couronné de France et de ses finances. [Signé] LEGERE.—Sixte L. Tac, *Hist. chron.* Appendice p.192. Aussi : *Rap. des Arch. féd.*, Richard, 1899. Coll. Moreau Saint-Mery, vol. III, F. Page 67 du rapport.

(1) *Premier établissement*, II, p. 127.

(2) *Estat de la Mission.... R. P. Coissard.* Loc. cit. 50 pieds. C'est donc qu'une église de cette dimension était suffisante, et ceci nous confirme dans l'opinion émise plus haut que le service religieux pouvait se faire, et très probablement se faisait jusque là dans le magasin de la compagnie, également long de 50 pieds "suffisant pour serrer le poisson d'un navire de 300 tonneaux et loger son Equipage." (Second inventaire). Mais ce que ça devait sentir la morue dans cette église improvisée !

1686, mais paraissent tirer à leur fin, car quelques mois plus tard, en février 1687, Mgr de Saint-Vallier, alors en France, écrivant au commissaire-provincial des Récollets à Québec, lui recommande de vouloir bien donner un compagnon au Père Denis, surtout lorsque le frère Didace, qui est avec lui pour *achever* la petite église et la maison, en sera retiré. Ce passage de la lettre de Mgr de Saint-Vallier vaut d'être cité en entier :

“ J'ay deux petites choses à vous recommander : la 1<sup>re</sup> de vouloir bien donner un compagnon au Père Joseph qui est à l'Isle Percée, surtout quand le frère Didace en sera retiré. Je vous conseille cependant de ne le pas retirer de longtemps, mais quand vous luy donnerez un missionnaire donnez-lui en un capable d'entretenir la paix et l'union qui doit estre entre des missionnaires et qui entre veritablement dans l'esprit de régularité qu'il a estably dans cette mission qui est plus capable que toutes les autres à garder des missionnaires. Je croirois le Père Simon plus capable que tous les autres à y faire bien du bien, car ces pescheurs ne sont pas des gens bien aysés à convertir ; je suppose que vous n'avez pas destiné ce cher missionnaire à un autre employ plus important (1). La 2<sup>e</sup> est de bien vous persuader que je vous estime et que je vous ayme très cordialement aussi bien que tous vos frères etc.” (2)

L'église de Percé fut terminée en 1687 probablement et Leclercq, qui la connaissait bien, pouvait écrire que

---

(1) Le Père Simon de La Place—car il s'agit de lui—était alors missionnaire en Acadie, où Mgr de Saint-Vallier avait été à même d'apprécier son zèle et ses vertus, lors de son premier voyage en Acadie. Le Père Simon trouva sur le champ de son apostolat une mort glorieuse, et ses restes, transportés à Québec avec une escorte de 400 sauvages, y furent reçus triomphalement vers 1701.

(2) Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

c'était " une Eglise fort belle pour le lieu, ornée de tableaux et de tous les ornemens nécessaires " ; quand au logement transformé en hospice par les soins du père Joseph, il rendait témoignage qu'il était devenu " une maison régulière accompagnée de tous les offices." (1)

Il semble que le Père Joseph n'ait pas attendu que l'église fût entièrement terminée pour en faire la dédicace solennelle et en prendre possession. Mgr de Saint-Vallier, qui avait quitté le Canada à l'automne de 1686, parle de l'église, en février 1687, comme n'étant pas terminée (2); or Leclercq, était lui-même retourné en France à l'automne de 1686, et dans sa *Nouvelle Relation* il écrit qu'il a pris part à la cérémonie de la dédicace. Celle-ci aurait donc eu lieu très probablement en l'été de 1686, pendant la saison de la pêche, alors que Percé possédait tout son monde. L'église fut dédiée, " destinée ", comme parle Leclercq, au Prince des Apôtres : choix sans doute doublement motivé, d'abord par le nom de Pierre Denis, ancien seigneur du lieu, s'il ne l'était encore, et bienfaiteur des Récollets et leur introducteur à Percé; aussi, par le patronage traditionnel de saint Pierre sur les pêcheurs. La cérémonie de la dédicace faillit coûter la vie à l'un des missionnaires, le père Leclercq, qui raconte ainsi le fâcheux accident qui lui arriva :

" Pour rendre la dédicace plus célèbre, plus pompeuse et plus magnifique, m'étant embarqué dans un canot avec trois de nos Sauvages, afin d'y apporter tout ce j'aurois pu trouver d'ornemens, le mauvais tems nous surprit : la mer changea presque en un moment.

---

(1) Leclercq, *Premier établissement de la Foy*, II, ch. XX.

(2) Lettre aux Pères Récollets du Canada, écrite de Paris en 1687 (et non en 1685, comme le suppose M. Réveillaud).— Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

Il s'éleva enfin un orage & une tempête si furieuse, qu'elle brisa & emporta les deux extrémités de notre canot, de manière que nous nous trouvâmes dans l'eau jusques à la ceinture, & dans un danger manifeste de périr & de nous perdre tous, sans le secours charitable de nos Sauvages; car ces Barbares, qui étaient alors, par bonheur pour nous, cabanez sur les rivages de la mer, s'aperçurent heureusement de nôtre disgrâce: Ils en furent si sensiblement touchés, qu'ils quitterent promptement leurs habits, & par une generosité que nous ne pouvons assez reconnoître ni admirer, les uns se jetterent tous nuds à la nage, & quelques autres s'embarquerent avec tant de succès dans leurs canots, qu'ils nous délivrerent enfin du péril où nous nous étions malheureusement engagez. Nos Capitaines François voulurent reconnoître par leurs festins & leurs présens, qu'ils firent genereusement à tous ces Sauvages, les bons offices qu'ils venoient de rendre à leur missionnaires [sic]; par une sainte émulation, ces Messieurs voulurent bien donner aussi tout l'éclat, & faire paroître toute la ferveur qu'on pouvoit souhaiter dans un Pais barbare et dans une conjoncture si fâcheuse, pour honorer la cérémonie de la Dédicace de la premiere Eglise qu'on ait jamais érigée à la gloire de Dieu dans ce lieu de pêche..... " (1)

Cette église ne paraisait pourtant pas suffisante à Mgr de Saint-Vallier, pour les besoins de la population estivale ni pour la décence du culte. Au cours de sa visite pastorale en Acadie et en 1686, il arriva à Percé fin de juillet ou commencement d'août, vers l'époque de la cérémonie de la dédicace, alors que l'église n'était pas encore achevée, et de Percé même, le quatre août, il adresse une circulaire aux " Habitants de l'Île Percée, messieurs les Capitaines des vaisseaux et autres

---

(1) *Nouvelle relation de la Gaspésie*, pp. 17-18.

officiers et matelots," où pour les engager à élever une nouvelle église :

" Ayant vu par ma propre expérience, pendant le peu de séjour que j'ai fait de ma visite à l'île Percée, le besoin qu'il y avait d'une église où l'on pût faire les fonctions de notre ministère dans la décence convenable pendant tout le cours de l'année, surtout pendant le temps de la pêche, que le nombre de ceux qui viennent est si grand qu'ils ne pourraient pas contenir dans un petit lieu, j'ai crû être obligé, pressé par la sollicitude pastorale de cette Eglise que Dieu a commise à nos soins, de vous exhorter par les entrailles de Notre Seigneur Jésus-Christ de lui élever une église où il puisse être dignement honoré, et laquelle puisse être déceimment ornée par vos soins et vos libéralités dont Notre Seigneur qui ne laisse pas un verre d'eau donné pour son amour sans récompense ne manquera pas de vous récompenser abondamment." (1).

Le zèle de Mgr de Saint-Vallier lui avait fait émettre, au cours de sa visite pastorale, en plus d'un endroit, par exemple aux Mines et à Beaubassin, des semblables exhortations ou des ordonnances à bâtir des églises. Nouvellement arrivé de France—le pays aux vieilles paroisses et aux belles églises—il est permis de se demander si en 1686 Mgr de Saint-Vallier était suffisamment initié aux ressources du pays et aux conditions spéciales de localités comme Percé. Le moyen d'exiger d'étrangers, gens de Bretagne, de la Rochelle ou d'ailleurs, de saison seulement à Percé, qui leur était un lieu d'exil plutôt qu'une patrie, sans assurance d'ailleurs d'y revenir une autre raison, le moyen de demander à cette population nomade d'élever à ses frais une grande église ! Il n'est donc pas étonnant

---

(1) *Mandements des Evêques de Québec*, I, p. 177.

qu'ils n'en firent rien ; qui plus est, nous croyons être assez près de la vérité en affirmant qu'à défaut de l'église élevée par le père Joseph, beaucoup de pêcheurs se fussent très volontiers accommodés des cabarets de Percé. On en pourra juger par ce que nous dirons plus loin du caractère des ouailles du père Joseph. Nous ne les calomnions certes pas.

Outre leur mission de Percé, les Récollets en avaient une autre sur l'île Bonaventure, située en face de Percé, à une petite lieue de la terre ferme. C'était une succursale de Percé, et il avait là une petite chapelle dédiée à sainte Claire, (1) très probablement construite par les soins du père Joseph, pour la commodité des pêcheurs qui avaient leurs *graves* sur l'île. Cette mission avait été, dès le début, confiée aux Récollets du consentement de Mgr de Laval, encore Vicaire apostolique, en même temps que celle de Percé, avec laquelle elle ne faisait qu'une. Aujourd'hui encore il y a sur l'île-Bonaventure une chapelle succursale desservie par le curé de Percé. Les " insulaires " d'à présent se composent de quelques familles irlandaises. La chapelle est éloignée de l'établissement de pêche de l'île, pour accommoder les quelques cultivateurs de l'endroit. Mais au temps des Récollets, les *graves*, (2) qui sont sûrement les mêmes que de nos jours, étant les seules autour de l'île, la chapelle de sainte Claire devait être située à l'endroit précis de l'établissement de la pêche, qui n'a pas changé, depuis les temps les plus reculés.

---

(1) *Nouvelle relation*, p. 20.

(2) *GRAVES*.—Portion de la grève où les pêcheurs débarquent leur morue, l'apprêtent et la font sécher. Une *grave* doit être en pente très douce. Les établissements de pêche de la morue sont subordonnés aux *graves* ; pas de grève, pas de *grave* ; pas de *grave*, pas d'établissement de pêche, même si la morue abonde sur la côte. Percé a d'excellentes *graves*, au fond des deux anses séparées par le Mont-Jol

Mais l'église elle-même de Percé, où était-elle située, ainsi que l'hospice des Récollets ?

La maison dont ils avaient l'usage avant 1676 et qui leur fut donnée cette année par les seigneurs de Percé, était sise, dit l'acte de donation, *proche la grève*. C'est d'un vague ! Du moins, c'est quelque chose ; mais pas même une indication aussi générale pour situer la résidence définitive des Récollets et l'église du Père Joseph.

Il y a la tradition locale. L'ancien curé de Percé, M. Lavoie, mort curé de Cacouna il y a quelques années, nous assurait que la tradition place l'église des Récollets dans la déclivité nordouest du Mont Joli, proche la grève. A cette opinion nous nous rangeons volontiers, après avoir nous-même visité Percé en 1909, dans le but de localiser cette église. L'endroit nous a paru bien approprié.

De plus, il y avait sur le Mont Joli, en 1804, un cimetière que l'on qualifiait déjà de *vieux cimetière*, et qui était abandonné. M. Lefrançois, desservant de Percé en 1804, écrit dans une lettre que des Irlandais, ne voulant pas laisser inhumer un des leurs avec un Français, "portèrent leur corps sur le Mont Joli et l'y enterrèrent dans l'ancien cimetière..." (1) Or si nous tenons compte que les cimetières, autrefois comme aujourd'hui, et plus fidèlement encore à cette époque, étaient attenants aux églises, nous pouvons induire de ce fait, il nous semble, qu'il y avait eu jadis sur le Mont Joli une église, que nous identifions avec celle des Récollets.

En tout cas, ceci est assez secondaire, et il nous importe davantage de connaître la physionomie morale

---

(1) Lettre à l'évêque, écrite de Bonaventure, le 20 juin 1804. Arch. de l'évêché de Rimouski, casier Saint Bonaventure.

et religieuse du troupeau qu'avaient à conduire à Percé les Récollets.

Il ne paraît pas qu'il aient eu un troupeau des plus modèles ni des plus faciles. Nous parlons spécialement de la population flottante des temps de pêche, qui constituait la population presque entière. Deux lettres de Mgr de Saint-Vallier, l'une adressée au père Joseph, l'autre aux fidèles, nous dépeignent parfaitement ce monde. C'est peu édifiant. Ajoutons, sans crainte d'errer, que c'était comme cela avant le père Joseph, et que ce fut comme cela durant près de deux siècles, c'est à dire aussi longtemps que les provinces du littoral de la France, les fles de la Manche, la Nouvelle-Angleterre et Québec déversèrent sur Percé, à la saison de la pêche, une population d'occasion et fort mélangée, pour qui Percé n'était qu'un lieu de rendez-vous annuel, où les lois humaines se résumaient dans la crainte des capitaines de vaisseaux, et les lois divines dans une crainte assez platonique de Dieu, pour ceux des pêcheurs qui le craignaient. Défaut d'assistance et manque de respect aux offices divins, travail le dimanche, vol, ivrognerie, dérèglement des mœurs, querelles, tels sont les désordres dont avaient à gémir les missionnaires et que reproche Mgr de Saint-Vallier aux gens de Percé, en 1686.

*(à suivre)*

R. P. HUGOLIN, o. f. m.

---

LIEUTENANTS DU ROI A QUEBEC

François Prévost.....	1692
Antoine de Crisasy.....	28 mai 1699
Charles-Gaspard Piot de Langloiserie .....	Juin 1703
Louis de la Porte de Louvigny.....	Juin 1716
François LeVerrier de Rousson .....	Juin 1725
Jean-Baptiste de Saint-Ours d'Eschaillons .. ..	Avril 1733
François-Pierre Rigaud de Vaudreuil, ..	23 septembre 1748
Paul-Joseph LeMoyne de Longueuil .....	1749
Jean - Baptiste - Nicolas - Roch de Ramesay .....	1er mai 1756 ou 27 mai 1757

---

TRESORIER DE LA MARINE ET DES TROUPES  
OU COMMIS DES TRESORIER-  
GENERAUX

Jacques Petit de Verneuil.....	
Georges Regnard Duplessis.....	1699
Jean Petit.....	
Nicolas Lanouillier ....	1720
Thomas-Jacques Taschereau.....	1732
Jacques Imbert.....	1750
de la Rochette.....	1759